

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme

FICHE D'APPEL OUVERT A CANDIDATURE

DIVISION DE LA FORMATION CONTINUE

RELEVANT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GENERAUX

I-CONDITIONS EXIGEES : (Réf : Décret n° 2.11.681 en date de 25/11/2011 BO n° 6007 bis de 27/12/2011 portant les modalités de la nomination des chefs de divisions et chefs de services)

Peuvent se présenter au poste de chef de division :

1/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels du Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme ayant les conditions suivantes :

- Classés au moins à l'échelle 11 ;
- Titulaire au moins d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Avoir une ancienneté au moins de 4 années en tant que titulaire ou 5 années en tant que Contractuel dans les administrations publiques ou les collectivités territoriales ;
- Avoir exercé la fonction de chef de service. Toutefois, si la nécessité de service l'exige, il est possible de renoncer à cette condition.

2/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels du Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme exerçant à la date de la publication de l'AOC, la fonction de chef de Division.

II. DESCRIPTION DU POSTE :

Le titulaire du poste sera chargé de :

- Contribuer à la définition de la stratégie de la formation continue notamment dans les métiers du Ministère,
- Analyser les besoins en formation, élaborer et mettre en œuvre les plans de formation ;
- Entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'ensemble des intervenants pour l'exécution des programmes issus du plan de formation ;
- Assurer le déroulement des sessions de formation ;
- Informer, conseiller et orienter le personnel des dispositifs de formation continue ;
- Elaborer et gérer les contrats et les conventions relatifs à la formation continue en collaboration avec la division du budget et des moyens généraux ;
- Elaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation des sessions de formations ;
- Etablir et diffuser un bilan annuel des actions de formation réalisées.
- Veiller à une organisation optimale des services relevant de son encadrement ;
- Veiller en étroite collaboration avec la Division des Ressources Humaines, à l'organisation des entretiens de carrière et d'évaluation afin de mieux orienter l'évolution des fonctionnaires du ministère en tenant compte de leurs aspirations et des besoins du ministère.

III- GRADE ET COMPETENCES SOUHAITES

Administrateur, Ingénieur ou Architecte (ayant des compétences en ingénierie de la formation continue, planification et programmation budgétaire, droit de la fonction publique, Management des organisations et des ressources humaines.)

IV- DOSSIER DE CANDIDATURE (5 exemplaires) doit être composé des documents suivants :

- Demande de candidature ;
- Un Curriculum Vitae récent portant sur les compétences et les expériences professionnelles du candidat ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour le poste sollicité, sur le plan d'action, compréhension des tâches et méthodologie de travail proposée par le candidat pour la gestion et le développement de l'entité administrative concernée ;
- Accord du chef hiérarchique du candidat, assorti d'une évaluation de ses compétences.

V- DEPOT DES DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés, **au plus tard le 05/09/2019** au bureau de Mr le Chef de la Division des Ressources Humaines.